

Le Principal
Aux parents d'élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}

Objet : Calendrier de fin d'année

Je vous prie de bien vouloir noter les modalités suivantes concernant le calendrier de fin d'année qui tient compte des directives ministérielles:

1. ASSIDUITÉ

Les cours seront assurés jusqu'au **lundi 26 juin 2017 inclus**. Dans les semaines qui viennent, les opérations d'orientation, de réinscription, seront effectuées. Il est important, pour les mener à bien, que votre enfant soit présent. Tout abus sera sanctionné et les élèves qui ne suivraient plus les cours régulièrement ne seront pas réinscrits. Un accueil sera organisé du **03 au 07 juillet inclus** selon un emploi du temps remanié, avec l'aide des enseignants qui ne seront pas réquisitionnés par l'organisation de l'examen du Brevet.

Le Principal

2. EXAMENS

Etant donné que cette année, le collège Karr est exceptionnellement à la fois centre d'écrit et centre de correction des épreuves du Diplôme National du Brevet, les cours ne seront pas assurés du **mardi 27 juin au vendredi 30 juin 2017 inclus**. Les forfaits de demi-pension du 3^{ème} trimestre tiendront compte de cette situation.

Durant ces journées, l'établissement sera réservé exclusivement aux candidats du Brevet et aux personnels.

3. LES CONSEILS DE CLASSE

Ils se dérouleront **lundi 12 juin et mardi 13 juin 2017 pour les classes de 4^{ème}, jeudi 15 et vendredi 16 juin 2017 pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème}**.

Le bulletin vous sera transmis, dès le lendemain, par le biais du carnet de correspondance de votre enfant. En cas de désaccord, sur la proposition d'orientation la famille devra rencontrer le président du conseil de classe le **mercredi 14 juin** pour le niveau 4^{ème}, le **lundi 19 juin** pour le niveau 6^{ème} et 5^{ème}. Ces dates sont impératives en raison des commissions de recours qui se dérouleront le **vendredi 23 juin 2017**.

4. REDOUBLEMENT

Depuis le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014, le redoublement est devenu « **exceptionnel** ». Il ne peut être mis en œuvre que pour **palier une période importante de rupture des apprentissages scolaires**. **Tous les élèves** ont donc vocation à passer dans la classe supérieure.

5. MANUELS SCOLAIRES

La restitution des manuels scolaires s'effectuera du **19 au 23 juin 2017** selon un planning qui vous sera communiqué ultérieurement. J'attire votre attention sur le fait que des amendes pourraient être infligées aux familles des enfants qui auraient détérioré ou perdu les manuels.

6. RÉINSCRIPTIONS

La réinscription n'étant pas automatique, les familles s'acquitteront des formalités administratives **du 29 mai au 02 juin 2017** selon un planning qui vous sera communiqué ultérieurement.

7. TENUE

La fin de l'année arrivant, la tentation est grande chez nos élèves de « relâcher leur tenue ou leur comportement ». Là aussi, aucun écart ne sera accepté, j'attire en particulier votre attention sur le point 2.1.2 du Règlement Intérieur instituant qu'une tenue vestimentaire décente ainsi qu'un comportement correct sont exigés dans le collège et à ses abords immédiats. Il est utile de préciser que pour des raisons de sécurité, les élèves doivent porter des vêtements adaptés aux enseignements et des chaussures fermées. **Les tenues « de plage » sont interdites.**

8. REMISE DES PRIX

Afin de récompenser les élèves qui le méritent, j'ai souhaité instituer une cérémonie de remise des prix de fin d'année qui se déroulera **mercredi 28 juin 2017 de 9h à 11h30**. A cette fin, les cours ne seront pas assurés durant la matinée et les élèves récompensés et leurs parents sont cordialement invités à participer à cette cérémonie conviviale. Ainsi les élèves qui auront obtenu les Félicitations aux 3 trimestres, se verront récompensés par un prix d'excellence, mais également ceux qui se sont distingués tout au long de l'année par leur sérieux, leur travail... (Prix du conseil de classe).

9. PERMANENCE ADMINISTRATIVE

Une permanence administrative sera assurée du **Lundi 10 juillet au Jeudi 13 juillet 2017**, date de fermeture de l'établissement, de 9h00 à 12h00 exclusivement.

Je vous remercie de bien vouloir respecter le calendrier indiqué dans l'intérêt de votre enfant.
Veuillez agréer Madame Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Vu et pris connaissance le
Signature du responsable légal

Le Principal,
F. ESCALLIER-DURONT

